AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-4-71 172030

PUBLICATION PÉRIODIQUE : ~~24 numéros par an~~

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Supplément n° 2 au Bulletin 127 9 AVRIL 1971 25 F

VIGNE

Le traitement, au moyen d'huiles jaunes, préconisé pendant le repos de la végétation a pour date limite d'application le stade B (bourgeon dans le coton).

Si l'on doit traiter plus tardivement (fin avril), utiliser un oléoparathion. Consulter les notices des firmes étant donné le grand nombre de spécialités.

NOCTUELLES ET VERS GRIS : Dès l'observation des premiers dégâts appliquer un traitement à l'aide d'appâts (mélange de son et d'insecticide). Il existe des spécialités commerciales prêtes à l'emploi - Dose : 50 kilog/hectare à répandre en petits tas au pied des souches - Les maintenir humides.

OTIORRHYNQUES - PERITELES : Traiter dès la constatation des premiers dégâts. Les insectes se trouvent au pied des souches. Effectuer un poudrage, à la dose préconiséepar les fabricants.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Un grand nombre de variétés de pommier et de poirier arrive aux stades critiques C 3 - D et bien que les périthèces mûrs soient peu nombreux et les projections très limitées, il convient d'effectuer un traitement à l'aide d'une bouillie cuprique. Protéger les variétés de végétation plus tardive au fur et à mesure qu'elles arrivent aux stades sensibles désignés ci-dessus.

OIDIUM DU POMMIER : Eliminer les pousses oïdiées bien visibles et ajouter à la bouillie anti-tavelure un anti-oïdium.

ANTHONOME DU POMMIER : Rappel : En cas de nécessité, utiliser un insecticide contre ce charançon des bourgeons lorsque les arbres sont aux stades B ou C.

- Pour les pesticides et pour les doses, il convient de consulter la liste n° 126 de Février 1971.

PETITS FRUITS

GROSEILLIER - CASSISSIER :

Anthracnose - chenilles défoliatrices : Un premier traitement avant floraison est conseillé contre l'anthracnose avec un fongicide : mancozèbe 160 gr/hl ou cuivre 150 gr/hl en matière active.

Ajouter un insecticide à base de parathion, malathion ou phosalone contre les chenilles défoliatrices.

FRAMBOISIERS :

Otiorrhynques : Péritèles : En cas de dégâts sur bourgeons causés la nuit par ces gros charançons appliquer un traitement avec du lindane ou un ester phosphorique.

FRAISIERS :

Maladie des taches rouges : Un premier traitement peut être effectué sur la nouvelle végétation des variétés sensibles (Senga Sengana - Surprise des halles) avec du manèbe ou du mancozèbe à 240 gr de matière active/hl.

Dernière note : Supplément n° 1 au bulletin n° 127 d'Avril 1971 -

Les Ingénieurs responsables des Avertissements Agricoles

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P338

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX